



DECISION n°2022-001(2) du 11/01/2022
Projet de construction d'un hangar de stockage sur le pôle technique
Demandes de subvention au titre de la D.E.T.R. et au conseil départemental

Le Maire de Saint-Augustin,

Vu l'article L. 2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 relative à la délégation du conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et notamment celle portant le n° 26 concernant les demandes formulées aux organismes financeurs pour l'attribution de subvention,
Considérant le projet de construction d'un hangar supplémentaire de stockage sur le pôle technique situé 27 bis route de La Tremblade,
Considérant que des crédits avaient été inscrits au budget primitif 2021 pour ce projet et qu'ils seront reconduits en 2022,

Considérant que la collectivité peut solliciter des aides financières auprès :

- Des services de l'état au titre de la D.E.T.R.
- Du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental de Revitalisation des petites communes

Le coût de cette réalisation s'élève à 117 584.83 € H.T.

DECIDE,

- De solliciter des aides financières auprès des services de l'état et du conseil départemental selon le plan de financement suivant :

Estimation du Coût de l'opération

INTITULES	COUT HORS TAXE (€)
Terrassement et VRD	34 102.50
Gros œuvre	25 135.75
Charpente et couverture métalliques	45 845.00
Dalles Aluminium	2 688.18
Electricité	4 786.25
TOTAL	112 557.58

Plan de financement

ORGANISMES	TAUX	MONTANT HORS TAXE (€)
Etat – D.E.T.R.	25 %	28 139.40
Département	35 %	39 395.15
Autofinancement	40 %	45 023.03
TOTAL	100 %	112 557.58

- D'ETABLIR l'échéancier de réalisation des travaux suivant : 2 ou 3^{ème} trimestre 2022.
- De procéder au retrait de la décision n° 2022-001 du 10/01/2022 reçu en préfecture le 10 janvier 2022 pour erreur matériel.

Le Maire soussigné certifie
le caractère exécutoire
de la présente décision reçue
à la Sous-Préfecture le 12-01-2022
et affichée le 12-01-2022

Pour copie conforme,
Le Maire,
G. DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220111- 2022-001(2)DEC
Reçu le 12-01-2022